



- COMMISSION DRESSAGE -

Compte rendu de la réunion

du 10 février 2015

Membres présents : C RIVIERE, P ROCH, A de ROOSE, P FALANGA, J ARBOUSSET, O CHAPUIS, E de la BURGADE, B BABIN, N FRANCONI, V FREY, L KAROUTCHI, F DAVID.

Membres excusés : T CHARLOIS, M PALUN, C DELAIGLE

- **Incivilités lors des concours :**

A été relaté l'incident survenu lors d'une remise des prix d'un concours club lors de laquelle un juge (S URVOY) a été insulté par un enseignant.

Le juge a porté réclamation auprès de la commission disciplinaire de la FFE.

S URVOY et C RIVIERE se sont rendus à Paris car convoqués par la FFE.

L'enseignante a écopé de 6 mois d'interdiction de concours, de 600 € d'amende et de 6 jours de travail d'intérêt général auprès du CRE Provence.

Nous l'attendons donc en cabine pour l'initier au jugement...

Le coût de ce déplacement à Paris supporté par le CRE et non par la commission de Dressage car c'est la défense de l'esprit sportif et non du Dressage en particulier.

P FALANGA, la nouvelle CTR du CRE va la contacter pour évaluer son sentiment face à ces sanctions.

Dans un prochain édito sur le site du CRE, F DAVID va énoncer les sanctions de la FFE en cas d'incivilités.

A l'unanimité, S URVOY, très impliqué dans l'enseignement et le jugement est coopté pour intégrer la commission de dressage.

- **Stage d'Alain FRANCQUEVILLE :**

A FRANCQUEVILLE est venu animer le stage annuel de juges du CRE.

Ambiance à la fois studieuse et conviviale.

Le bilan est très positif car une cinquantaine de stagiaires étaient présents et certains ont manifesté un grand intérêt à suivre le cursus pour devenir juge. Souhaitons qu'ils poursuivent dans cette voie car la carence en juge club, notamment, est grande.

Est évoqué la question de créer une passerelle entre les juges de complet et de dressage : selon A de ROOSE, cela semble difficile car les critères de jugements sont différents et cela peut poser des problèmes.

S KACZOR a proposé au CRE Provence d'animer des stages de juges sur le terrain pendant les concours ainsi que des stages « œil du juge » pour les cavaliers. Ces stages seraient rémunérés. Plusieurs problèmes se posent : S KACZOR n'est pas formateur habilité par la FFE, le budget de la commission est déjà bouclé pour l'année, et la politique du CRE est de ne pas faire des actions pour des cavaliers individuels mais pour le « bien commun » et il n'est pas enseignant en équitation.

O CHAPUIS a exprimé son agacement vis-à-vis des coaches « non diplômés » qui entraînent des élèves.

Franck va donc répondre à Serge en ce sens.

2 sessions de tests de juges vont être programmées d'ici le printemps, 1 en salle, l'autre sur le terrain et animées et corrigées par J ARBOUSSET et C RIVIERE.

Une liste des juges avec coordonnées est mise au point et tout organisateur pourra en faire la demande auprès du CRE.

- **Masters Provence Dress :**

Tout ce met en place et les partenaires se déclarent. Il est envisagé que chaque niveau d'épreuve porte le nom d'un sponsor (ex : Masters Provence Dress Antares).

Une erreur sur le règlement concernant le niveau Pro 3. Il s'agit des reprises A8 et A7 et non A9 et A8 comme indiqué. Cette erreur va être corrigée.

Le site Pixart Printing propose des oriflammes, des roll up, des affiches etc... à des prix très attractifs. Nous allons en commander pour agrémenter les remises des prix. Un oriflamme « CRE Provence » avec logo, un roll up avec les logos des partenaires, ...

Le concours de dressage de Grimaud tombe en même temps que celui de X NOEL. Malheureusement la date de Grimaud n'a pas pu être changée et les 2 concours auront donc lieu le même WE. C'est dommage car les cavaliers apprécient d'aller sur les 2 concours. C'est néanmoins le seul «couac» dans notre harmonisation de calendriers des CRE Provence et Côte d'Azur.

La séance est levée à 22h 30